

L'AÏKIDO EST BORDERAIS !

L'Aïkido est un Art martial japonais où les techniques ancestrales de combat des samourais ont été adaptées au monde moderne. La pratique de l'Aïkido s'appuie sur la souplesse et l'utilisation de l'énergie de l'agresseur. Toutes les situations sont envisagées: saisies, frappes, étranglements... L'étude de l'Aïkido s'appuie également sur l'utilisation d'armes telles que le sabre, le bâton et le couteau. Dans le cas d'une attaque, il s'agit de contrôler et d'immobiliser ou projeter l'agresseur. Les pratiquants développent alors un puissant système de self-défense intimement lié à un ensemble de principes et d'attitudes visant à résoudre les conflits de manière calme et mesurée. L'Aïkido a su se préserver et rester un Art martial. En effet, il n'y a pas de compétition en Aïkido. L'Aïkido représente une méthode d'éducation complète tant sur le plan physique (souplesse, respiration, endurance) et le plan technique (étude du déséquilibre, utilisation de l'énergie, développement des reflexes) que sur le plan moral (Bushido, esprit de non violence).

Le club Naka Ima Aïkido a été accueilli à Bordères-sur-l'Echez depuis bientôt trois ans. Il est affilié à la Fédération Française

d'Aïkido et de Budo et possède l'agrément du ministère jeunesse et sport. Le professeur est titulaire du Brevet Fédéral d'enseignement. Les entrainements ont lieu les lundis et les jeudis à l'ancienne salle de danse qui a été transformée en dojo avec l'aide de la Mairie de Bordères-sur-l'Echez. Le club accueille les enfants à partir de 13 ans. Comme tous les ans, Naka Ima Aïkido participera au forum des associations organisé début septembre.

Pour toutes les d'informations :
<http://www.naka-ima-aikido.com/>



LA COUNTRY S'AMUSE A BORDÈRES



En 2015, nous avons eu la chance de pouvoir organiser deux bals à thème (la marque de fabrique du club dans le monde de la country) à la salle polyvalente « Roger Paul ».

Le premier « Mexique » au mois d'avril et le second « D'DAY », au mois de juin. Les danseurs du département et départements limitrophes venus nombreux lors de ces deux manifestations sont repartis enchantés par la convivialité et l'imagination déployées par la section pour animer ses bals.



Nous avons également participé au gala organisé pour le « Téléthon » et nous étions associés au forum des associations de Bordères.

Pour l'année 2016, nous envisageons de prendre part à diverses manifestations départementales et régionales en présentant des démonstrations.

Si vous voulez venir découvrir la country et la line dance, venez nous rejoindre les mardis et jeudis à partir de 19h00 salle de l'ancienne cantine à Bordères (les deux premiers cours sont gratuits).

Vous pouvez aussi découvrir la vie du club sur notre site Web :
www.borderes65.e-monsite.com

LE CCAS INNOVE !

Le CCAS de Bordères au cours du semestre écoulé a poursuivi toutes ses activités (Portage des repas, colis alimentaires aux plus démunis, Téléassistance, etc.).

Le budget 2015 a été voté le 22 avril 2015 à l'unanimité. Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 152 645 euros, en fonctionnement et à 37 803 euros, en investissement. Il faut signaler que le budget communal a augmenté sa participation de 5 000 euros.

Un collectif citoyen de Bordères sur l'Echez créé en 2014, a proposé divers projets ou idées au Maire

et au Conseil Municipal. Le CCAS s'est saisi de 2 projets :

1^{er} PROJET :

Il concerne la possibilité de créer une bourse des savoirs afin d'échanger des compétences intergénérationnelles. Partant de cette idée, le CCAS propose un projet visant à aménager une salle multi-activités pouvant accueillir en un même lieu une quarantaine de personnes désireuses de participer à des actions de préventions dont :

- Atelier mémoire
- Prévention des chutes
- Nutrition
- Appropriation de nouvelles technologies

- Accès à la culture
- Prévention routière
- Aide à la citoyenneté
- Ceci afin de vaincre l'isolement de nos aînés

2^{ème} PROJET :

Il concerne l'étude pour la mise en place d'une mutuelle de groupe pour des personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'une mutuelle par ailleurs et dont les ressources ne leur permettent de recourir à ce droit indispensable.

Ces actions vont être étudiées d'ici la fin de l'année 2015 pour une mise en œuvre début 2016.